

09/12/2023 17:34

PETITE ENFANCE : Aurore Bergé entend «garantir à tous les parents d'avoir un mode d'accueil»



Afin d'améliorer l'attractivité des métiers du secteur de la petite enfance, le gouvernement finance l'équivalent d'un treizième mois pour les professionnels, comme l'a rappelé, ce vendredi 8 décembre, la ministre des Solidarités et des Familles lors de la visite d'une crèche inclusive à Dijon avec la ministre des Personnes handicapées Fadila Khattabi.



«Ce qui se passe ici doit se passer partout sur notre territoire», a déclaré Aurore Bergé, ce vendredi 8 décembre 2023, à l'issue de la visite de la crèche Tarnier, structure emblématique de l'accueil inconditionnel des jeunes enfants pratiqué par la Ville de Dijon.

La ministre des Solidarités et des Familles a visité cette maison de la petite enfance et échangé avec des professionnels en compagnie de la ministre déléguée chargée des Personnes handicapées Fadila Khattabi.

La délégation était composée notamment de Philippe Frei (REN), député de la Côte-d'Or, Christophe Avena (PS), conseiller départemental de la Côte-d'Or, siégeant dans l'opposition, et Kildine Bataille (REN), adjointe au maire de Dijon déléguée notamment à la petite enfance, ainsi que de représentants de la préfecture de la Côte-d'Or, l'agence régionale de santé Bourgogne-Franche-Comté, la caisse d'allocation familiales de la Côte-d'Or, l'Acodège et la Plateforme ressources handicap de la Côte-d'Or .

«Les enfants en situation de handicap ont les mêmes droits que les autres», martèle Fadila Khattabi

«Cette crèche fait un travail remarquable pour accompagner les enfants en situation de handicap, pour faire du repérage», constate Fadila Khattabi, «c'est la politique que nous souhaitons mener de manière volontariste».

«C'est une question de droit. Les enfants en situation de handicap ont les mêmes droits que les autres», martèle la ministre, «ils ont le droit d'intégrer des crèches, d'être présents également dans le périscolaire, dans le temps méridien quand ils sont scolarisés». «On se bat pour faire en sorte que ces droits soient respectés. On est dans une société que nous voulons inclusive. Cela commence dès le plus jeune âge.»

«On soutient plus financièrement les crèches qui accueillent des personnes en situation de handicap» indique Aurore Bergé

«C'est normal d'accueillir des enfants en situation de handicap», indique Aurore Bergé, «ça suppose évidemment des moyens». «On soutient plus financièrement les crèches qui accueillent des personnes en situation de handicap, tout simplement parce qu'il faut aussi plus de personnels. C'est un enjeu majeur de formation pour faire en sorte que les personnels sachent comment accueillir l'enfant en situation de handicap, sachent aussi comment détecter.»

Ainsi, le gouvernement entend traiter l'enjeu du diagnostic d'un handicap ou d'une pathologie spécifique en créant «un service public de repérage, d'évaluation et d'intervention précoce et intensive du handicap, sans passage préalable obligatoire par la [Maison départementale des personnes handicapées]», tel qu'annoncé par le président de la République, le 26 avril dernier.

Devant être opérationnel d'ici la fin 2024, ce service public «sans reste à charge pour les familles» est vu comme une extension de ce qui a été fait dans le cadre de la stratégie nationale pour l'autisme.

Selon Aurore Bergé, il s'agit de réaliser cette détection au plus tôt afin qu'«il n'y ait pas de pertes de chance» pour l'enfant et qu'«il y ait le bon accompagnement pour sa famille».

La petite enfance, «une vraie politique publique»

«Il y a des moyens sans précédent sur la petite enfance», signale la ministre quelques jours seulement après l'adoption définitive du projet de loi de finances de la Sécurité sociale pour 2024, le 4 décembre dernier. Le gouvernement mobilise de 6 milliards d'euros sur la période 2023-2027. Le PLFSS 2024 doit maintenant être examiné par le Conseil constitutionnel.

«On veut que ce soit une vraie politique publique», poursuit-elle. «Le service public de la petite enfance, c'est garantir à tous les parents, quels que soient les parents, quels que soient les enfants, quels que soient les territoires, qu'ils aient la possibilité d'avoir un mode d'accueil. Cela peut être un mode d'accueil collectif en crèche, en crèche privée, publique ou associative, ou cela peut être un mode d'accueil individuel auprès des assistantes maternelles.»

«On revalorise les métiers dès janvier», rappelle la ministre

«C'est aussi parler de ces métiers pour arrêter de parler de ces métiers uniquement en périodes de crise», insiste Aurore Bergé. «Ce sont des métiers où ils se passent des choses exceptionnelles. On a vu ce matin des professionnelles qui, parce qu'elles étaient formées, parce qu'elles avaient cet engagement, ont pu accompagner des enfants, détecter très tôt des enfants qui portaient des handicaps.»

«On revalorise [ces métiers] dès janvier de l'année prochaine», appuie-t-elle. «L'État n'est pas employeur, pourtant l'État va venir financer l'accueil du jeune enfant. L'État va financer concrètement des professionnels et les revalorisations des professionnels. (...) On a imposé qu'il y ait une contrepartie pour les employeurs de ces professionnels : avoir de meilleures conditions de travail, une organisation du temps de travail, une formation, des journées pédagogiques, de la mobilité professionnelle. (...) On peut démarrer en crèche et, progressivement, être formé, avoir un autre diplôme, progresser dans ses connaissances et progresser financièrement.»

Toujours dans le cadre du PLFSS 2024, le gouvernement flèche 200 millions d'euros pour améliorer ces rémunérations à compter du 1er janvier 2024. La ministre estime que cela équivaldra, en moyenne, à un treizième mois de salaire.

«Un professionnel pour cinq enfants», l'engagement de la ministre

La CGT notamment revendique un taux d'encadrement d'un professionnel pour trois enfants qui ne marchent et d'un pour cinq enfants qui marchent avec un minimum systématique de deux professionnels (lire le communiqué).

«Je réunis très régulièrement l'ensemble des syndicats, l'ensemble des fédérations et les professionnels de la petite enfance. Leur attente et leur demande légitime, c'est qu'on ait un professionnel pour cinq enfants, (...) je m'y suis engagée», commente Aurore Bergé.

«Notre enjeu pour y parvenir, c'est de recréer de l'envie de pratiquer ces métiers, c'est que l'on ait suffisamment de gens formés. C'est aussi pour ça que j'ai demandé beaucoup d'attention et de vigilance, en lien avec [les services de protection maternelle infantile], en lien avec les préfetures, de manière à ce que l'accueil de l'enfant ne se fasse jamais au détriment de la qualité de son accueil, de sa prise en charge et de sa sécurité (...) parce que, quand on confie son enfant, on confie ce que l'on a de plus précieux au monde une assistante maternelle ou en accueil collectif», développe la ministre.

Dans le prolongement de la visite, les deux membres du gouvernement ont fait valoir leurs arguments en allant à la rencontre de militants syndicaux de la CGT qui manifestaient à l'extérieur de la crèche Tarnier.

Jean-Christophe Tardivon

[**Aurore Bergé se confronte à des militants de la CGT sur le sujet de la petite enfance**](#)

[**La politique inclusive des crèches municipales à Dijon**](#)

[**Le préfet de la Côte-d'Or réduit l'activité de la crèche Graines de moutard\(e\) à Dijon**](#)

[**Fadila Khattabi teste le Village handicap du Téléthon à Dijon**](#)





















